



Compte-rendu de la réunion du Conseil de quartiers Méan-Penhoët / Herbins du 19 janvier 2015

Cette première séance d'installation a permis à l'ensemble des membres, élus, habitants et représentants associatifs de faire connaissance. Elle avait pour objectif de les informer sur le fonctionnement et le calendrier des séances du Conseil de Quartiers et de réfléchir ensemble pour faire émerger des thématiques de travail.

I. DÉROULEMENT

Accueil des membres du Conseil de quartiers par Jean-Luc Séchet, Conseiller municipal coordinateur des Conseils de quartiers et présentation de :

- Jean-Marc Allain, en charge du secteur Méan-Penhoët. Président du Conseil de quartiers. Adjoint au Maire en charge de la gestion des équipements sportifs.
- Régine Le Bail, en charge du secteur d'Herbins. Adjointe au Maire en charge de la cohésion sociale.
- Didier Rialland, Directeur de Cabinet adjoint en charge de la concertation.
- Martine Guenharo, assistante administrative des Conseils de quartiers.
- Rozenn Jestin, animatrice des Conseils de quartiers.

Présentation interactive des membres : chacun présente son voisin, il en ressort pour tout le monde un vif intérêt pour la vie de son quartier, sa redynamisation et le bien vivre ensemble.

Fonctionnement du Conseil de quartier :

- Les comptes rendus de chaque séance plénière seront envoyés par mail (ou courrier, si nécessaire) à tous les membres du Conseil de quartiers et visibles sur le site de la Ville, rubrique « Ma Ville/mon quotidien, sous-rubrique « participation citoyenne ». Ils seront également affichés dans les mairies annexes et les points municipaux.
- Règlement interne (qui précise leurs modalités de fonctionnement) : constitution d'un groupe de travail inter Conseils de quartiers pour réfléchir, à partir d'un projet et proposer le règlement interne qui s'appliquera à tous les Conseils de quartiers pour les 3 années. Il sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 27 mars 2015.
3 membres se sont portés volontaires pour faire partie de ce groupe de travail qui se réunira le 10 mars 2015 à 18 h 30, à Agora, Salle 2.
- Election d'un bureau dans chaque Conseil de quartiers. Il sera présidé par l'élu(e) président(e) du Conseil de quartier et composé de deux autres membres désignés en son sein, pour trois années.
Cette élection se déroulera lors de la 2^{ème} séance plénière, ou si besoin, lors d'une séance intermédiaire. 6 membres ont proposé leur candidature.

- La Ville proposera à l'ensemble des membres des Conseils de quartiers, une ou plusieurs séances de formation-information inter-conseils de quartiers sur des thèmes en lien avec leurs missions tels que « la Ville comment ça marche » « le développement durable »....
- Calendrier des réunions :
 - 2^{ème} réunion plénière « diagnostic du bien vivre ensemble »** entre avril et juin; prendre un temps pour découvrir le périmètre de son Conseil de Quartiers - élection du bureau
 - 3^{ème} réunion plénière vers octobre/novembre;** le bureau déterminera la date et l'ordre du jour de cette séance.

II. QUESTIONS/RÉPONSES. LES MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIERS ONT SOUHAITÉ TRE INFORMÉS SUR :

- Le projet de « Halte de Penhoët » ?
Ce dossier est piloté par la Région et cofinancé par l'Europe dans le cadre de l'opération « Citizens' rail ». Travaux prévus entre juillet et fin novembre 2015.
- Les travaux de la Digue de Méan ?
L'étude règlementaire est en cours et en attente d'un avis favorable des services de l'État. Les travaux devraient débuter fin 2015 pour une durée de 6 mois.
- La requalification de l'entrée de Ville et des bd Emile Zola, Liberté et Emile Leferme ?
En attente d'une décision politique liée à la programmation du budget.
- L'élargissement du bd des Apprentis ?
Ce projet, porté par la CARENE, est en cours d'étude et de négociations financières avec les industriels (financement : Etat, Région, Ville, CARENE, Entreprises....)
- La transformation du terrain de football stabilisé en terrain synthétique ?
Elle sera réalisée pendant le municipale ; en attente du projet stratégique qui définira les investissements.
- Les quartiers de ce Conseil sont-ils considérés comme prioritaires pour la politique de la Ville ?
Retour, dans les grandes lignes, sur le « Contrat de Ville » de la Politique de la Ville (géré par la CARENE) et les quartiers retenus dans ce cadre. Méan-Penhoët ainsi qu'Avalix ne sont plus considérés comme « quartiers politiques de la Ville » qui bénéficient d'aides pour les associations, le bailleur social et la Ville selon des critères nationaux : étude sociale, moyenne des salaires...

- Le travail réalisé par les Conseil de quartiers Méan-Penhoët /Herbins 2008/2014 (4 anciens membres) ?
Le bilan d'activités 2012/13 des Conseils de quartiers se trouve sur le site internet de la Ville, rubrique « Ma Ville/mon quotidien », sous rubrique «participation citoyenne » « 2008/2014, les premiers Conseils de quartiers», ainsi que tous les comptes rendus de séances.
- Quels choix et priorités pour le budget de la Ville ?
Précision : pas de budget propre aux Conseils de quartiers.
Demande d'un point sur les budgets par un élu.
- Comment fait-on remonter des dysfonctionnements repérés sur l'espace public du quartier ?
Ce n'est pas la mission du Conseil de quartiers.
L'élu de secteur est à l'écoute des habitants lors de sa permanence de quartier. Il transmet au service de la Gestion de la Demande qui se tourne vers les services concernés qui s'en saisissent. Exemple : problème de signalétique Chemin de Bert/Rue Paul Bert.

III- PREMIÈRES PROPOSITIONS DE THÈMES DE GROUPES DE TRAVAIL

Thème	Constats/ pistes de réflexions pour le groupe de travail
« animation, valorisation des quartiers et bien vivre ensemble »	<ul style="list-style-type: none"> - Comment redynamiser le marché, lieu de rencontres entre habitants du quartier ? - Comment changer l'image de « quartiers bétonnés » et leur redonner un aspect chaleureux et attractif ? par des arbres et des fleurs, la création d'endroits conviviaux, un concours de fleurissement des maisons, des illuminations de Noël...? - Manque de jeux pour enfants dans des quartiers ayant pourtant les taux de natalité les plus importants de la Ville. Repenser l'espace pour enfants du petit parc de Méan. - Quel projet pour les Bains Douches (salle de répétition pour la musique ou l'éveil musical...) ? - « le bâtiment d'Ernest Renan ? - valorisation du vieux pont de Méan et du Brivet alentours - entretien et signalisation des chemins brouettes
Propreté des quartiers	De nombreux problèmes relevés, dus en grande partie aux incivilités et maque de citoyenneté. Comment sensibiliser et responsabiliser tous les habitants de ces quartiers ?
Sécurité routière et stationnement	<ul style="list-style-type: none"> - La rue de Trignac est jugée dangereuse pour les piétons et les vélos et très abimée et nécessiterait une requalification. - Vitesse excessive Bd Emile Combes - Circulation et stationnement autour de l'église et du marché - Nécessité de sécuriser les abords des écoles publiques et privées

Faire remonter les propositions par mail ou téléphone auprès de Rozenn Jestin jestinr@mairie-saintnazaire.fr / 02.40.00.42.79. Elles seront étudiées par le Conseil de quartiers au cours de la prochaine séance plénière

Remarques diverses

Les membres du Conseil de quartiers sont intéressés par l'intervention de techniciens pour expliquer les fonctionnements d'une ville.

A partir de quand les groupes de travail ?

L'idéal serait de les constituer pour le mois de juin afin qu'ils puissent être opérationnels dès septembre (au plus tard).

Rappel : chaque Conseil de quartiers est autonome et peut avancer à son propre rythme.

Suggestion d'un membre : création d'un forum informatique pour dynamiser les échanges. Tous les membres du Conseil de quartiers ne sont pas équipés informatiquement (proposition de mise à disposition de boîtes aux lettres).